

## Conseil Communal du 27.09.2023

AVIS AU PUBLIC

### Introduction d'un nouveau règlement interne de fonctionnement des commissions consultatives communales

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que par sa délibération du 27 septembre 2023, le conseil communal de Schieren a introduit un nouveau règlement interne de fonctionnement des commissions consultatives communales.

Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

Schieren, le 22 décembre 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Jean-Paul ZEIMES  
*Bourgmestre*

Yves WEIS  
*Secrétaire communal*

